

De : Lyne Gaudreau <dg@racine.ca>

Envoyé : 25 avril 2023 16:14

À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>

Objet : RE: BAPE - Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – 3e série - DQ23

Bonjour madame St-Gelais,

J'espère que vous allez bien. Voici le document reçu, sur lequel j'ai noté les réponses. Si d'autres informations vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Bonne fin de journée!



Lyne Gaudreau

Directrice Générale | Greffière- trésorière | 450 532-2876, poste
101

Municipalité de Racine

145, route 222, Racine (Québec) J0E
1H0 | www.municipalite.racine.qc.ca

PAR COURRIEL

Québec, le 24 avril 2023

Madame Lyne Gaudreau
Directrice générale
Municipalité de Racine
dg@racine.ca



INFORMER

Objet : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – Questions complémentaires – DQ23



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **26 avril 2023 à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Comment la municipalité de Racine intègre-t-elle le lac La Rouche et ses terrains riverains dans ses outils d'aménagements du territoire ?

Il n'y a aucune différence entre le lac La Rouche et les autres lacs situés sur le territoire de la municipalité de Racine, en ce qui concerne les outils d'aménagement du territoire.

2. Comment la municipalité de Racine intègre-t-elle le lac La Rouche et ses terrains riverains dans ses règlements municipaux ?

Il n'y a pas de statut spécial pour le lac La Rouche. La réglementation municipale s'applique au lac de la même façon que pour tous les lacs sur son territoire.